



ne peut fixer des priorités qu'en fonction de cette exigence fondamentale.

18. L'ampleur du risque qu'impliquerait un conflit nucléaire a constitué et constitue toujours un élément fondamental de prévention des conflits. Il explique aussi l'importance accordée aux négociations de désarmement dans le domaine nucléaire.

19. Les événements qui se sont succédés depuis 1945 ont démontré les conséquences, en millions de morts et en dévastations, de l'emploi des armements classiques. Lesdits coauteurs sont donc convaincus qu'une réduction graduelle et équilibrée des armements classiques aurait un effet positif sur la diminution des tensions et par là même sur les perspectives du désarmement en général et de la réduction des armes nucléaires en particulier.

20. L'étude sur le désarmement conventionnel qui a été élaborée par le groupe d'experts institué à cet effet a mis en lumière une série d'autres aspects positifs qui devraient rendre possibles des progrès dans ce domaine.

21. Sur la base de ces considérations, lesdits coauteurs estiment qu'une approche générale aux négociations de désarmement concernant à la fois les armements nucléaires et classiques devrait se fonder sur les principes suivants :

- a) l'objectif prioritaire est la prévention de tout conflit;
- b) tous les États devraient contribuer aux négociations visant à conclure des accords de désarmement équilibrés et vérifiables, en tenant compte de la responsabilité particulière de deux principales puissances;
- c) les accords devraient envisager des mesures concrètes et ne pas se limiter à des engagements déclaratoires et rhétoriques;
- d) les accords devraient comprendre un système efficace de vérification afin d'éviter que des violations présumées ou réelles ne risquent d'accroître la méfiance entre les signataires;
- e) les négociations en matière de désarmement devraient aboutir à un équilibre au plus bas niveau des forces et promouvoir la stabilité;
- f) aux fins de la prévention de toute sorte de conflits, les négociations devraient tenir compte des risques non seulement des conflits nucléaires mais aussi de conflits classiques;
- g) dans ce cadre, le désarmement con-

ventionnel devrait être considéré comme un élément essentiel du processus global de désarmement;

h) les négociations dans ce domaine devraient parallèlement se poursuivre en vue d'accords équilibrés et vérifiables sur des mesures aptes à diminuer le risque d'attaques par surprise et à augmenter la confiance;

i) la Conférence sur le désarmement, en tant que seule enceinte de négociation multilatérale permanente, devrait jouer un rôle déterminant dans la solution de l'ensemble des questions qui sont à son ordre du jour ainsi que dans l'élaboration d'accords d'importance vitale, tels que celui en matière d'armes chimiques actuellement en cours de négociation.

L'Université de la Saskatchewan tient un symposium sur la tragédie de Bhopal

L'Université de la Saskatchewan a accueilli, du 25 au 27 septembre, un symposium international sur « Les substances chimiques à haute toxicité : méthodes de détection et de protection ». Les participants venaient des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Suède et de la France, aussi bien que du Canada. Le discours d'orientation a été prononcé par le professeur J.M. Dave, doyen de l'École des sciences environnementales de l'Université Jawaharlal Nehru en Inde. Le professeur Dave et ses collaborateurs ont participé aux investigations scientifiques immédiates tout comme à l'enquête à plus long terme sur l'émission de gaz qui a si tragiquement frappé Bhopal au début de décembre 1984.

La Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures s'est avisée que l'enquête indienne pourrait apporter d'utiles enseignements au Canada dans ses efforts pour mettre au point des méthodes d'investigation concernant les emplois allégués d'armes chimiques. Le symposium a été financé en partie par le Programme de recherches sur la vérification du Ministère, en raison de son caractère scientifique et de ses rapports avec les problèmes de vérification.

La tragédie qui a frappé Bhopal n'avait absolument rien à voir avec la fabrication ou l'emploi d'armes chimiques. Il s'agissait d'un accident industriel, d'énormes proportions certes, puisque quelque 2 500 personnes en sont mortes et plusieurs milliers d'autres ont dû recevoir des soins médicaux. Or, il apparaît que l'émission d'isocyanate de méthyle (qui entre dans la fabrication de l'insecticide Sevin), mêlé peut-être à certaines autres substances chimiques, aura duré moins d'une heure. On estime que près du

quart des 800 000 habitants de la ville ont été en contact avec les gaz émis.

Dans ce contexte, les participants au symposium se sont intéressés tout particulièrement aux problèmes rencontrés par les autorités indiennes dans leur enquête sur l'émission de gaz et sur la cause des lésions et des décès enregistrés. Même dans un cas aussi circonscrit, où les officiels et les scientifiques ont eu accès aux lieux en temps utile et avaient connaissance du produit en question ainsi que des procédés de fabrication de l'usine, la cause des morts immédiates (par opposition aux décès ultérieurs) suscite encore beaucoup de conjectures et de controverses. Que de tels problèmes se posent, alors que les autorités ont bénéficié d'un accès immédiat et de tout l'appui médical et scientifique voulu, souligne les difficultés que comporte la vérification des emplois allégués d'armes chimiques dans des régions éloignées dont l'accès – en temps utile ou autrement – n'est pas toujours autorisé.

Dans son intervention au symposium, le professeur Ron Sutherland, de l'Université de la Saskatchewan, a établi un parallèle entre les enquêtes sur les émissions accidentelles de substances toxiques et l'investigation des emplois allégués d'armes chimiques. Il a fait valoir que le secrétariat technique, dont la création est envisagée dans le cadre du régime de vérification d'une future convention sur les armes chimiques (actuellement en cours de négociation à la Conférence sur le désarmement), pourrait avoir pour rôle auxiliaire de venir en aide aux autorités nationales, notamment dans les pays en développement, au cas où il se produirait des désastres industriels à l'avenir.